



Brevet de Technicien Supérieur Agricole agronomie- productions végétales (APV)

Publics cibles

Formation continue
Formation initiale

Pré-requis

Le BTSA APV est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat Général, Professionnel, Technologique, toutes séries ; DAEU options A et B ; BTSa et BTS (toutes options) ou équivalent RNCP. Il est également ouvert aux personnes pouvant justifier de 3 années d'activité professionnelle à temps plein à la date du début des épreuves sur avis du responsable de formation.

Vous pouvez bénéficier de dispense d'épreuves si vous êtes

Programme

- un accompagnement individualisé en ligne (accès aux consignes de travail, aux informations en cours de formation et aux devoirs et corrigés),
- des échanges avec l'équipe pédagogique (téléphone, messagerie, forum),
- des échanges avec les autres stagiaires (messagerie, forum, sessions de regroupement),
- des livrets de cours et des ressources numériques sur plateforme,
- un stage obligatoire dans une organisation du secteur des productions végétales (Chambres d'agriculture, Coopératives agricoles, INRA, instituts techniques, organismes de conseil).

Compétences visées

- La formation est construite autour des champs de compétences suivants :
- recherche, élaboration et diffusion d'informations techniques en situation de conseil
 - stratégie et fonctionnement de l'entreprise
 - processus de production : raisonnement, conduite, mise en œuvre, suivi et contrôle de systèmes de cultures et d'itinéraires techniques adaptés dans une perspective de durabilité

titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou L2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité. Il est possible de vous inscrire après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF si vous avez suivi une formation à l'étranger.

Langues d'enseignement

Français

Renseignements pratiques

Durée de la formation : 11 à 20 mois

Validation

Nombre d'ECTS délivrés : 120

Débouchés

La formation débouche sur un diplôme de niveau 5 du ministère chargé de l'Agriculture et confère la Capacité Professionnelle Agricole lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé. Cette formation prépare aux métiers de : chef de cultures, exploitant agricole, chef de silo, responsable approvisionnement, délégué commercial (vente de matériels et produits pour l'agriculture), technicien d'expérimentation, technicien conseil ou de contrôle, etc.

Pour plus d'information

<https://ead.agrosupdiijon.fr/offre-de-formation-a-distance/detail-de-la-formation.html?origine=dipl&dipIN1=4&uidFormation=45>